

Nouvelle Vague
Une croisière exquise mijotée par le Fooding et Peroni
Règlement

1- Le Fooding et Peroni présentent : La Nouvelle Vague (ci-après l' « Événement »), est une manifestation qui se déroule le vendredi 10 septembre 2021 au 37, quai de la Seine Paris 75019 à la base nautique du Marin d'Eau Douce. Les tickets d'admission pour l'Événement pourront être acquis par voie électronique via la centrale d'achat et de réservation www.dice.fm

2- Société organisatrice

L'Événement est organisé par la société MMM ! SARL, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 439 898 636, dont le siège se trouve au 327 rue Saint-Martin 75003 Paris (ci-après l'« Organisateur »)..

3- Lieux et horaires de l'Événement

3.1 : L'achat des tickets d'admission à l'Événement est ouvert, en fonction des disponibilités, pour la dates et horaires suivants : le vendredi 10 septembre de 18h à 22h.

4- Conditions d'achat des tickets

4.1 : A compter du mois d'août, les tickets d'admission pour l'Événement seront progressivement mis en vente à partir du mini-site dédié à l'Événement accessible via le site www.lefooding.com.

4.2 : L'internaute qui souhaite assister à l'Événement (ci -après l' « Acquéreur ») en cliquant sur le bouton 'réservations' sera redirigé vers la billetterie en ligne dice.fm sur laquelle il pourra dans la limite des places disponibles, acquérir 1 ticket pour l'Événement.

4.3 : L'Acquéreur garantit avoir tous pouvoirs et qualités pour procéder à la réservation et à l'achat des tickets. Il garantit être majeur, et accepter le présent règlement. Il est précisé que chaque réservation permet l'acquisition par personne d'un bateau entier de 4, 7 ou 11 places.

4.4 : L'Organisateur garantit uniquement l'accès au module de dice.fm il ne peut en aucun cas garantir que toute demande de réservation sera accueillie favorablement, la participation dépendant des disponibilités.

5- Prix des tickets

5.1 : La réservation de tickets d'admission à l'Événement et l'achat des tickets sont limités à 1 bateau de 4,7 ou 11 places par personne, et ceci en fonction des disponibilités.

5.2 : La réservation des tickets (80€ pour un bateau 4 places, 175€ pour un bateau 7 places et 275€ pour un bateau 11 places) pour l'Événement, permet l'acquisition d'un ticket hors frais de billetterie.

5.3 : L'Acquéreur de tickets d'admission à l'Événement et le groupe l'accompagnant (ci-après désigné ensemble les « Participants ») pourront bénéficier d'une formule composée d'un repas et de 4 bières Peroni, préparés par trois chef.fe.s de trois établissements sélectionnés par l'Organisateur. Si la situation l'exige, l'Organisateur se réserve le droit de modifier la composition du menu ainsi que le nombre de plats qui le composent, sans qu'aucune compensation ne puisse être demandée. Aucun reçu fiscal ne sera délivré.

6- Déroulé de l'Évènement

18h – 18h30 : arrivée des Participants et installation dans les bateaux

18h30 – 20h : balade apéritive le long du bassin. Chaque bateau aura son conducteur désigné et la balade sera encadrée par l'équipe de Marin d'Eau Douce

20h – 22h : retour à la base nautique où les Participants pourront déguster la suite de leur repas dans leurs bateaux amarrés au ponton.

22h : fin de l'Évènement

7- Conditions d'accès à l'Évènement et règles sanitaires

7.1 : Lors de l'accès à l'Évènement, l'Acquéreur devra présenter l'impression du document délivré par le module de dice.fm confirmant l'achat des tickets.

7.2 : Conformément aux **règles sanitaires en vigueur** et afin d'organiser l'Évènement dans les meilleures conditions, chaque Participant devra respecter les règles suivantes :

- Présentation d'un pass sanitaire (test antigénique ou PCR de moins de 48h, cycle de vaccination complet ou certificat de test positif d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois) et d'un justificatif d'identité à l'entrée. Toute personne qui ne présentera pas ces documents se verra refuser l'entrée.
- Port du masque obligatoire dans la file d'attente, sur le ponton et entre les services des repas.
- Tout Participant présentant l'un des symptômes de la Covid-19 (fièvre, toux sèche, fatigue) au matin de l'Évènement devra annuler sa participation et prévenir l'Organisateur, par mail à samaha@lefooding.com
- Chaque Participant à l'Évènement sera prié de bien vouloir **prendre connaissance et respecter les règles d'hygiène** préconisées par l'Agence Régionale de la

Santé <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/coronavirus-covid-19> avant, pendant et après l'Événement.

- Tout Participant devra transmettre ses **coordonnées précises** à l'Organisateur : nom, prénom et mail, afin qu'il puisse être recontacté au cas où un ou plusieurs autres participants développeraient des symptômes de la Covid-19. Les données personnelles des Participants seront conservées pendant la durée nécessaire au contrôle de la propagation de la Covid-19, estimée à 14 jours. Chaque Participant pourra accéder aux donnéesle concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer son droit à la limitation de leur traitement, en contactant l'Organisateur par mail à samaha@lefooding.com

L'Organisateur ne pourra pas être tenu responsable de toute infection virale, y compris à la Covid-19.

7.3 : L'Acquéreur et les personnes l'accompagnant devront se présenter au plus tard 10 minutes après l'horaire annoncé sur le ticket. En cas de retard, dès le dépassement de l'horaire de début du service, l'Organisateur ne pourra garantir la dégustation de l'intégralité du menu, ni l'accès à l'Événement.

7.4 : Il est précisé que tout enregistrement ou photographie de l'Événement est interdit sans l'autorisation de l'Organisateur.

7.5 : L'Organisateur se réserve la faculté de refuser l'accès à l'Événement ou d'expulser toute personne qui ne respecterait pas les conditions de sécurité spécifiques à l'Événement. Aucun remboursement des tickets ne pourra avoir lieu si les Organisateurs refusent l'accès ou expulsent les Participants du fait de leur comportement.

7.6 : L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages causés par les Participants, de leur propre fait, ou du fait des personnes ou choses dont ils ont la garde. Chaque Participant devra répondre personnellement de tous dommages causés aux personnes et aux biens dont celui-ci ou les personnes ou choses étant sous sa garde seraient responsable, et ce sans limitation.

8- Règles de sécurité sur le lieu de l'Évènement

1. **La consommation d'alcool est interdite pour le conducteur lors de la balade apéritive.**
2. Vous n'avez aucune priorité sur les autres bateaux (commerce, plaisance...).
3. La navigation s'effectue au milieu du bassin. Si vous croisez d'autres bateaux, ralentissez et serrez sur la droite.
4. Vous pouvez dépasser un bateau seulement si cette manœuvre est sans danger. Le dépassement s'effectue par la gauche. Si l'on vous dépasse, réduisez votre vitesse.
5. Si vous devez vous arrêter, utilisez les dispositifs d'amarrage présents le long des quais.
6. De nuit, allumez les feux de signalisations.
7. Lorsque vous croisez des pêcheurs, merci de vous écarter des lignes
8. Le gilet de sauvetage est obligatoire pour les personnes debout.
9. Interdiction de s'approcher à moins de 50 mètres des écluses, ponts et passerelles.
10. Il est interdit de stationner sous la passerelle située au milieu du bassin.
11. Il est interdit d'approcher ou d'accoster au niveau du port de la Villette.
12. Tout le matériel de sécurité (gilets de sauvetage, écope, trousse à pharmacie, extincteur...) se trouve sous les volants.

9- Captation photographique et audiovisuelle

Il est précisé que l'Évènement pourra faire l'objet d'une captation photographique ou audiovisuelle par l'Organisateur. Par sa participation à l'Évènement, l'Acquéreur et les personnes l'accompagnant accordent à l'Organisateur la faculté irrévocable de publier, reproduire, et communiquer au public par tous modes de diffusion et sur tous les supports,

10- Conditions de rétractation

10.1 : Conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du Code de la Consommation, l'Acquéreur ne dispose d'aucun droit de rétractation.

10.2 : L'Acquisition des tickets est définitive et ne pourra faire l'objet d'aucun transfert ou remboursement à l'exception des cas suivants :

- (a) Si l'Évènement est annulé ou
- (b) Si l'Évènement est reporté à une date ultérieure et que l'Acquéreur ne souhaite pas maintenir sa réservation à la date du report

Dans ces deux hypothèses, l'Acquéreur qui souhaiterait obtenir le remboursement du prix des tickets devra se manifester auprès de l'Organisateur dans un délai maximum de 48 heures à compter de l'information qui lui sera donnée de l'annulation ou du report de l'Évènement. A défaut, l'Acquéreur ne pourra demander le remboursement des tickets.

10.3 : Aucun remboursement ne pourra avoir lieu dans l'hypothèse ou l'annulation de l'Événement serait consécutive à un cas de force majeure (sauf si la situation sanitaire relative à la pandémie de covid-19 contraint l'Organisateur à annuler)

11 - Acceptation du règlement

Par l'acquisition des tickets, l'Acquéreur accepte expressément d'être lié par les termes et conditions du présent règlement, ainsi que les conditions générales de vente de celles de la billetterie en ligne www.dice.fm

L'Acquéreur se porte également fort du respect des présentes conditions par les personnes l'accompagnant.

11.1 : L'Organisateur ne pourra être responsable des utilisations non autorisées ou frauduleuses du site internet www.lefooding.com, comme de la billetterie en ligne www.dice.fm

11.2 : L'Organisateur se réserve la faculté de poursuivre toute utilisation non autorisée ou frauduleuses des sites précités.

11.3 : L'Acquéreur ne pourra en aucun cas, copier, modifier, distribuer, transmettre, vendre, reproduire, publier, licencier ou revendre toute information, logiciel, produit ou service obtenu dans le cadre des présentes.

L'Acquéreur s'interdit expressément :

- (a) D'acquérir les tickets à titre commercial ;
- (b) De faire des réservations spéculatives, fausses, ou frauduleuses ;
- (c) De revendre des tickets acquis

10.4 : L'Organisateur ne pourra être responsable de tout dommage direct ou indirect relatif aux conditions d'accès et d'utilisation du site www.lefooding.com et du module de dice.fm

10.5 : En cas de modification du programme initial et communiqué, ou de remplacement de certains artistes ou chefs, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable, et les tickets ne pourront être remboursés.

12 - Loi applicable, tribunal compétent

Le présent règlement est soumis au droit français et à la compétence du tribunal du ressort dans lequel le Participant aura son domicile ou sa résidence habituelle

13 - Renseignement

Tout renseignement peut être demandé par courrier électronique à l'adresse : samaha@lefooding.com